

celui qui a négligé de s'inscrire pour des raisons de sécurité, dirai-je. Je suppose qu'il est maintenant trop tard pour apporter les modifications voulues. Je ferai cependant remarquer que la loi oblige chacun à porter son certificat d'inscription sur lui. A moins que le Gouvernement ne suive mes conseils dans la préparation des règlements ou du projet de loi, il semblera dire à ceux qui ne se sont pas inscrits: "C'est la loi, mais nous ne l'appliquons pas."

Je passerai maintenant à la question du vote ouvert dans certains centres urbains. J'ai déjà dit que dans certains districts ruraux, où un homme se porte garant pour un autre, le vote ouvert était sûr et convenable, parce que tout le monde s'y connaît et qu'il se trouve toujours quelqu'un pour se porter garant d'un autre et faire le serment requis. Cependant, j'avertis le secrétaire d'Etat que dans les grands centres urbains, le vote ouvert provoquera de graves abus et favorisera la fraude. Dans certaines circonscriptions de la ville de Montréal, il n'y a rien qu'on hésiterait à tenter en temps d'élections. Tout le monde sait que les élections de Montréal sont... je ne trouve pas d'expression pour décrire la fraude qui s'y pratique. La vieille organisation de Tammany Hall n'était pas pire que Montréal à cet égard.

On m'a parlé de centres moins importants, d'une population inférieure à 10,000 personnes, où le même homme s'était porté garant d'une douzaine d'électeurs. Mon collègue reviendra sur ce point un peu plus tard. C'est devenu une combine et c'est pourquoi j'affirme que le vote ouvert ne devrait pas exister dans les grands centres urbains. Je ne connais rien des autres grandes agglomérations, comme Toronto, mais on m'a raconté ce qui s'est passé à certains endroits et j'en suis venu à croire fermement qu'on ne peut prendre trop de précautions dans certaines grandes villes si on veut être assuré que le vote soit honnête. Les fraudes électorales sont variées. La mesure actuelle donne le champ libre aux fraudes qui se commettent lorsque personne ne se connaît et on aura affaire à de vraies combines. Je ferai remarquer au secrétaire d'Etat que s'il est vrai que des honorables députés sont convaincus que la méthode du vote ouvert est satisfaisante dans certains centres ruraux, il n'en est pas ainsi dans les centres urbains, où les conditions sont tout à fait différentes. Parce qu'une méthode est satisfaisante dans certaines conditions, il ne s'ensuit pas qu'elle le soit dans d'autres.

L'hon. M. McLARTY: J'ai fait plus que mentionner les régions rurales; j'ai mentionné les régions urbaines dont la population atteint le chiffre de 10,000.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: C'est à peu près la population de la ville où je demeure. Dans ma jeunesse, comme la plupart des jeunes gens, j'y connaissais pour ainsi dire tous les adultes. Je ne saurais dire qu'il en va de même aujourd'hui. Je n'y vis que six mois par année. En général, dans les villes de 10,000 âmes ou moins, la plupart des gens connaissent tous les adultes de vue ou personnellement. S'il n'est pas trop tard, qu'on remette ce point à l'étude.

Pour ce qui est de recueillir le vote des membres du service actif, je ne vois pas pourquoi on ne recueillerait pas une très forte proportion de leurs voix. En général, malgré quelques cas isolés, ils se trouvent réunis en assez grand nombre. Je songe aux troupes envoyées outre-mer qui sont toutes en Grande-Bretagne. Et les Canadiens enrôlés dans la Royal Air Force? Et les milliers de Canadiens de notre marine qui sont dans la flotte anglaise? Ces jeunes gens aimeraient à voter. Mon collègue compte un fils parmi eux; il voudrait voter. Quelles mesures prend le Gouvernement pour recueillir leur vote? Un grand nombre de nos aviateurs canadiens combattent avec la Royal Air Force et ne forment pas du tout un groupe à part. Je les ai vus à l'œuvre sous la direction de la Royal Air Force dans certaines régions de la Grande-Bretagne. Auront-ils la faculté de voter? J'ai peur que non, à moins qu'on ne nous donne des promesses à cet égard.

Je ne prévois pas beaucoup d'embarras au sujet du vote militaire, sauf quand les soldats se trouvent isolés. Je crois savoir qu'il y a des ingénieurs canadiens à Gibraltar et quelques canadiens remplissent peut-être les fonctions d'observateurs en Libye et ainsi de suite. Il serait presque impossible de recueillir le vote de ces derniers, je suppose, mais a-t-on songé à ceux qui sont à Gibraltar? Il importe que tous les soldats votent lors du plébiscite. Ils ont assurément leurs opinions à cet égard et sont désavantagés comparativement aux civils. On doit veiller avec soin à les faire voter.

Je regrette de n'avoir pas pu faire plus que de lire le mémoire dont le ministre a donné lecture cet après-midi et qui donne un aperçu de ce qu'on se propose de faire. Je n'ai pas eu le temps de lire les règlements sous l'empire desquels les soldats voteront. Je tiens à faire observer au ministre qu'à la dernière élection un nombre important de soldats n'ont pas déposé leurs bulletins. Je n'ai pas le mémoire sous la main, mais les autorités doivent sans doute savoir quelle est la proportion de ceux qui n'ont pas voté. Au Canada, la proportion de ceux qui ont voté